

---

# Compte-Rendu

## de la réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2017

---

Le vingt décembre deux mil dix-sept, sous la présidence de Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire, le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni.

**Etaient Présents** : Monsieur Jean-Bernard CHERBLANC, Madame Vinciane THUMEREL, Madame Maria CHEMARIN, Monsieur Christophe ADET, Monsieur Franck LONEGRO, Madame Bénédicte BORIE, Madame Magali ER.RAFIQI, Madame Carine LOMBARDO, Monsieur Sébastien MICHEL, Madame Dominique LEFLON, Monsieur Jean-Luc BASTION.

**Etaient Absents** : Monsieur Grégory MICHEL. Monsieur Yacin KARIM, Madame Eloïse PORTMANN (pouvoir), Monsieur Gaëtan CHANA.



Le compte rendu de la réunion du 22 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents, ainsi que les délibérations s'y rapportant. Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- Décisions Modificatives
- Signature d'une convention de passage pour ENEDIS au 8, place de la Mairie.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

---

### **DELIBERATIONS**

→ Création d'un service commun Ressources Humaines au sein de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle.

Monsieur le maire rappelle les différentes étapes de la création d'un service commun

« Ressources Humaines » au sein de la CCPA, qui sera effectif à compter du 1er janvier 2018 avec 7 communes de la CCPA (Bully, Courzieu, Fleurieux Sur l'Arbresle, l'Arbresle, Saint Germain Nuelles, Saint Julien Sur Bibost, Sourcieux les Mines) afin d'assurer les missions suivantes :

- Gestion des carrières des agents titulaires et contractuels
- Gestion des absences des agents titulaires et contractuels
- Gestion de la formation des agents titulaires et contractuels

- Gestion de la rémunération et de ses accessoires
- Assistance administrative des recrutements

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature de cette convention.

→ Acceptation de la subvention au titre des amendes de police année 2017.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la décision de la commission permanente du Conseil Général du Rhône, réunie le 27 octobre 2017, qui a alloué une subvention de 2 600 € pour les travaux relatifs à **l'accès des services de sécurité dans les hameaux – tranche 2.**

Cette subvention provient du produit des amendes de police relatif à la sécurité routière, exercice 2017 : le Conseil donne son accord à l'unanimité.

→ Approbation de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) et la commune : réseau bibliothèques.

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque communale de Courzieu est rattachée par convention au réseau des bibliothèques de la CCMDL afin de pouvoir bénéficier des services en place et notamment :

- La mise en place d'un logiciel commun pour le réseau de lecture publique de la communauté de communes des Monts du Lyonnais et des communes de Courzieu et Yzeron

- Le recrutement d'un coordinateur pour l'accompagnement des bibliothécaires à la mise en place du logiciel et l'animation du réseau.

Il présente la convention établie dorénavant pour une durée de 3 ans et demande à l'assemblée de délibérer : accord à l'unanimité des membres du Conseil.

→ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - PIJ « point d'information jeunesse de l'Arbresle ».

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle dispose d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission a procédé à l'évaluation des charges relatives au Point d'Information Jeunesse (PIJ) de la commune de l'Arbresle vers la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA) et transmet son rapport pour approbation.

Cela entre dans le cadre de la politique jeunesse de la CCPA. Le Point Information Jeunesse de l'Arbresle deviendra communautaire à partir du 1er janvier 2018 et sera donc accessible à toutes les communes de notre territoire. L'effectif sera renforcé pour répondre à ce nouveau périmètre. Les jeunes de Courzieu notamment pourront s'y rendre librement et accéder à tous les services proposés. Une itinérance dans les communes sera également étudiée l'année prochaine.

Le Conseil approuve ce rapport à l'unanimité.

→ Décisions Modificatives :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, pour la bonne exécution des opérations comptables et la conformité des écritures budgétaires, il y a lieu de délibérer pour un transfert de crédit en Investissement de l'article 27638 : autres établissements publics à l'article 261 : titres de participation, ainsi

qu'en Fonctionnement pour divers articles. L'Assemblée donne son accord à l'unanimité.

→ Signature d'une convention de passage pour ENEDIS.

Monsieur le Maire présente une convention de passage pour ENEDIS en vue du raccord de la Maison du Vélair : le Conseil approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

→ SIPAG.

La Préfecture demande à la commune de faire un choix sur le financement du SIPAG : budgétisation ou fiscalisation de la contribution 2018 qui s'élève à 5 441 € : le Conseil Municipal opte à l'unanimité pour fiscaliser la totalité de ce montant, comme les années précédentes.

## COMMISSION URBANISME

→ Réflexion stratégique :

Une troisième réunion avec le CAUE est programmée le 10 janvier 2018 à 18h30 avec la commission et les adjoints pour déterminer les stratégies de la politique d'urbanisation du village dans les années à venir.

→ Lotissement de la Croix Rousse :

l'organisme EPORA a planifié une réunion en janvier 2018 pour faire le point sur l'avancée des rencontres avec les propriétaires concernés par l'emprise de ce futur lotissement.

## COMMISSION SCOLAIRE

→ Plan Educatif Territorial :

une réunion a eu lieu le 14 décembre dernier avec tous les acteurs du périscolaire et du scolaire pour discuter des rythmes de l'école de la rentrée 2018/2019.

La commission se réunira le 11 janvier 2018 pour reprendre les propositions faites par chacun des protagonistes et les chiffrer.

Les parents, via les représentants des parents d'élèves ou la commission scolaire, peuvent faire remonter leur avis sur un éventuel changement de rythme scolaire.

## COMMISSION SOCIALE

### → Colis de fin d'année :

ils sont prêts à être distribués par les conseillers municipaux et le Conseil Municipal d'Enfants. Ces colis ont été préparés par le Comptoir du Village, que nous remercions pour son implication.

## COMMISSION TRANSPORTS



### → Rappel pour la Baladeuse :

**POUR QUI :** tous les habitants de Courzieu, de tous âges

**POUR ALLER OÙ :** à Courzieu (y compris la Giraudière), l'Arbresle (pour le marché du vendredi matin), Saint Laurent de Chamousset (pour le marché du lundi matin) et Bessenay le jeudi

Egalement disponible pour vous faire livrer vos courses faites au Comptoir du Village

**COMBIEN CA COÛTE :** trajet simple sur la commune : 2 €

Aller/Retour pour les marchés locaux : 5 €.

**COMMENT CA MARCHE :** pour réserver, téléphonez directement au chauffeur durant les heures de service 07 79 82 71 15. Vous pouvez aussi acheter vos billets à la mairie, à la boulangerie ou auprès du chauffeur.

## COMMISSION TOURISME

- Monsieur Christophe ADET a rencontré le responsable chargé du SIG à la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, en vue d'extraire des cartes graphiques permettant la création d'un plan communal avec les nouveaux noms des routes et chemins. Le projet est à suivre.

- Panneau de randonnées pédestres : le travail sur le graphisme est toujours en cours avec PIC BOIS.

## COMMISSION VOIRIE

### → Travaux en cours :

- Travaux d'entretien (dénivellement, salage) effectués en fonction de la météo.
- Illuminations : elles ont été posées par les agents communaux.
- Pigeons : les déjections des pigeons posent un réel problème devant l'église et dans les rues aux alentours. Le sujet doit être étudié sérieusement.

## COMMISSION BATIMENTS

### → Maison du Vélair :

- Les locaux de la « Cadole des Gones » ne sont pas totalement terminés, notamment au niveau des accès sécurisés extérieurs.
- La garderie « les Mayosses » est complètement achevée, son déménagement est prévu le 04 janvier 2018.
- Le bardage pour l'ascenseur est actuellement en cours de réalisation. La pose de l'appareil suivra mercredi 27 décembre. Les façades seront faites pendant les vacances scolaires de fin d'année en priorisant le côté école.

### → Maison des Lavandières :

- Le chantier se poursuit dans les délais prévus.
- Une réunion se tiendra début janvier 2018 avec SEMCODA afin de créer une commission d'attribution des logements.

**RAPPEL :** vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire pour réserver un appartement à la location, il en reste plusieurs de disponibles. Pour cela, il vous suffit de passer en mairie pour nous donner les informations suivantes :

- Nom et prénom
- Adresse actuelle
- Téléphone et, éventuellement, mail
- Age
- Nombre de personnes au foyer
- Type de logement désiré : T2 ou T3
- Date d'entrée désirée (à partir du mois d'avril 2018)

### → Logement au-dessus de la boulangerie :

un des logements situés au-dessus de la boulangerie sera disponible le 1er avril 2018. Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous adresser en mairie pour plus d'informations.

→ Chauffage :

le changement du système de chauffage de la salle Louis Besson est une priorité. Des devis ont été reçus et l'étude du SYDER confirme que le remplacement du système de pompes à chaleur par un nouveau équivalent est la meilleure solution compte tenu de l'existant.

→ Accessibilité : la commission va planifier les différents travaux à réaliser sur l'ensemble des bâtiments communaux.

## COMMISSION VIE LOCALE

→ Groupe Communication :

- **Bulletin Municipal** : il est arrivé en mairie et sera distribué durant les fêtes.

- **Site internet** : Monsieur ADET va créer un onglet pour améliorer la visibilité des offres d'emploi qui arrivent en mairie

- **Téléthon** : le montant de la collecte de cette année est, provisoirement, de 996 €. Des associations doivent encore faire passer leur cagnotte.

- **Association Le Patrimoine** : différentes actions sur la commune sont prévues pour l'année à venir :

- 1) Exposition de vieux vêtements lors de la cérémonie des vœux du Maire le 7 janvier à 11h00

- 2) Exposition sur le chanvre à la bibliothèque à partir du 8 janvier 2018, organisée par le GRAPPA (Groupement des Associations du Patrimoine du Pays de l'Arbresle)

- 3) L'association éditera périodiquement une revue nommée « La Gazette ». Cette revue sera mise à disposition des habitants dans les commerces de la commune et à la mairie. Une annonce sera faite à chaque fois dans les comptes rendus des réunions de conseils municipaux.

- 4) Il sera fait appel aux artistes peintres locaux pour la réalisation d'une grande fresque représentant les hameaux de Courzieu. Les peintres de la commune sont invités à se faire connaître soit en Mairie, soit auprès de l'association.

**Embellissement** : la commune s'est vue décernée sa première fleur par le jury régional du label des Villes et Villages Fleuris. Nous remercions tous ceux qui se sont impliqués

pour faire en sorte que le fleurissement soit une réussite.

Les prix du concours communal de fleurissement seront remis lors de la cérémonie des vœux.

**VŒUX DU MAIRE** : ils auront lieu le :

7 janvier 2018 à 11h00 à la salle Louis Besson

et seront suivis d'un vin d'honneur.

Tous les Courzerois sont, bien entendu, conviés à cette cérémonie.

Vœux du Maire, exposition du Patrimoine, Remise des prix du fleurissement, intervention du Comptoir du Village, etc.

## GRUPE VIE ECONOMIQUE

→ Stationnement règlementé à 30 minutes avec disque obligatoire:

- Le stationnement sera très prochainement règlementé 30 minutes sur les 3 places de parking situées devant « Le Comptoir du village » pour faciliter l'accès des clients.

- **Rappel** : le stationnement sur les 2 places devant la boulangerie Auneau est limité à 15 minutes et cela dès 6h00 du matin. Ce stationnement est indispensable pour la boulangerie.

## ATTENTION

**Les stationnements anarchiques sont vraiment insupportables, notamment pour les commerçants.**

Après avoir communiqué sur ce sujet depuis longtemps, faisant appel au civisme des gens, la municipalité informe la population que désormais les véhicules mal garés seront sanctionnés.

Dès que les conditions de sécurité le permettront, les stationnements de la Place des Tilleuls seront remis en service.



→ Théâtre : « affaire Vacher » :

la troupe de théâtre « Monts et Merveilles » qui a mis en scène cette affaire et, notamment le procès de Monsieur Vacher, véritable tueur en série de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, souhaite jouer sa pièce dans toutes les communes où cet individu a sévi et donc notamment à Courzieu où le crime a été commis en 1897. Pour rappel, cette affaire a été la base du film « Le juge et l'assassin » de Bertrand TAVERNIER. La représentation aura lieu à Courzieu le 25 mai 2018 à la salle Louis Besson (pour un public de 12 ans et plus).

→ Groupe maison des jeunes et Conseil Municipal d'Enfants :

**APPEL** : les jeunes sont à la recherche de meubles et autres matériels pour équiper leur nouveau local (table, chaises, canapé, micro-onde, cafetière, vaisselle, étagères, etc.) Si vous disposez de ces éléments, faites-vous connaître en mairie.

Cette association est composée de mineurs et devra donc créer une junior association qui sera attachée à l'ACM de Bessenay.

## **DELEGATIONS DIVERSES**

→ SIABA :

**Rappel** : Le SIABA gère désormais toutes les questions d'assainissement collectif sur la commune. Merci de vous adresser directement auprès de ce syndicat qui a son siège à l'Arbresle dans le même bâtiment que la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle.

Adresse : 117 Rue Pierre Passemard, 69210 L'Arbresle

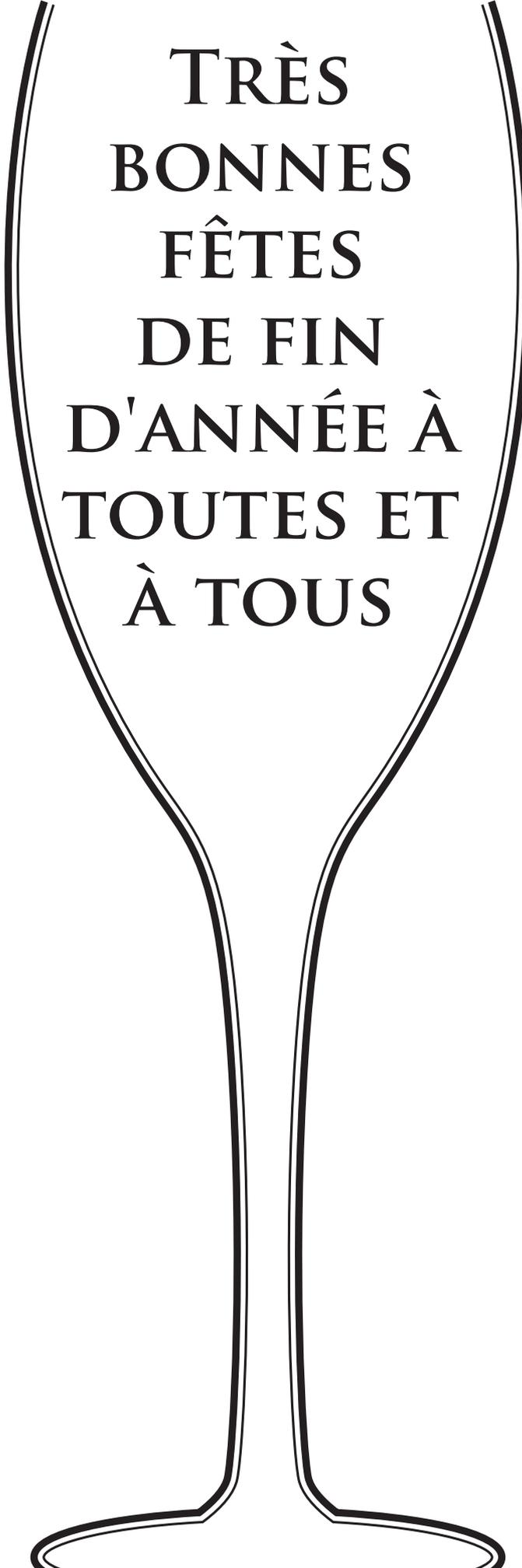
Téléphone : 04 74 72 53 39

Fin de la séance à 23h 10

Prochain conseil Municipal :  
24/01/2018 à 20h30

***Le Maire***

**Jean-Bernard CHERBLANC**



**TRÈS  
BONNES  
FÊTES  
DE FIN  
D'ANNÉE À  
TOUTES ET  
À TOUS**